

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN284

AMENDEMENT

présenté par

Mme Martinez, M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la politique du logement menée au sein du ministère des Armées à destination des militaires, des personnels civils de la défense et de leurs familles.

Ce rapport dresse un état des lieux du parc de logements disponibles, analyse les besoins non satisfaits, évalue l'avancement et les résultats du plan « Ambition Logement » confié depuis le 1^{er} janvier 2023 à la société Nové, et recense les difficultés rencontrées par les occupants de logements en cours de rénovation.

Il formule des préconisations en vue de renforcer l'attractivité et la fidélisation des personnels, en portant une attention particulière aux militaires du rang et aux agents de catégorie C. Il examine notamment l'opportunité de développer des partenariats avec les agences immobilières à proximité des emprises militaires ainsi que la création d'une bourse de logements dédiée.

Le rapport précise les besoins de financement nécessaires à la mise à niveau quantitative et qualitative du parc immobilier du ministère des Armées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend interpeller le Gouvernement sur la situation tendue que rencontrent les militaires, les civils de la Défense et leurs familles pour accéder à un logement adapté, situation confirmée lors du cycle d'auditions budgétaires mené en commission de la défense nationale et des forces armées.

Le recrutement et, plus encore, la fidélisation des personnels constituent un défi central pour le ministère des Armées, appelé à massifier ses effectifs en vue d'une hypothèse d'engagement majeur. Dans ce contexte, le logement joue un rôle indéniable pour attirer et retenir les personnels.

Des efforts ont bien été engagés, notamment à travers le plan « Ambition Logement » confié depuis le 1er janvier 2023 à la société Nové. Pour autant, ces actions demeurent insuffisantes au regard du retard accumulé : le parc immobilier reste sous-dimensionné, de nombreux logements sont vétustes voire insalubres, et les travaux de rénovation en cours génèrent eux-mêmes des difficultés pour les occupants contraints de quitter temporairement leur logement, parfois sans solution de rechange.

Des leviers complémentaires mériteraient d'être explorés : renforcement des partenariats avec les agences immobilières à proximité des emprises militaires, création d'une bourse de logements, efforts ciblés en direction des personnels les moins bien rémunérés (militaires du rang et agents de catégorie C notamment).

Faute de données suffisantes, il n'est pas possible de chiffrer avec précision les besoins de financement dans ce domaine. Rappelons à cet égard que les parlementaires de l'opposition ne disposent pas des mêmes moyens d'expertise que le Gouvernement pour évaluer ces besoins. C'est la raison pour laquelle le présent amendement est présenté, dans le but d'obtenir du Gouvernement un rapport complet et circonstancié sur ce sujet.